



- RÉGLEMENT -

# LA POLYSOSTRANIENNE

ÉLITES – OPEN 1, 2, 3 – ACCESS 1, 2, 3, 4

*La Polysostranienne – Support championnat de la Creuse  
Samedi 01 Juillet 2023*

## ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve La Polysostranienne est organisée par le Vélo Club de La Souterraine dont le siège est situé au 20 avenue Jean Mermoz, 23300 La Souterraine sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le samedi 01 juillet 2023.

## ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Élites, Open 1, 2, 3 et ACCESS 1, 2, 3, 4. C'est une épreuve 1.12.7 du calendrier régional.

## ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément au règlement FFC article 2.1.005, l'épreuve est ouverte à titre individuel.

## ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient, le samedi 01 juillet 2023 dès 12h30 sur le parking proche du stade de la piscine.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les coureurs se fait à la permanence de 12h30 à 14h15 le samedi 01 juillet 2023.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant le règlement FFC article 1.2.087, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 13h30 et aura lieu sous les tonnelles proche du podium. Une présentation des équipes aura lieu à 14h00 sur le podium.

## ARTICLE 5. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par le Vélo Club de La Souterraine. Le service est assuré au moyen de deux voitures et d'une moto. Les roues devront être fournies aux voitures et moto au moins 10 minutes avant le départ de la course.

## **ARTICLE 6. INCIDENTS DANS LES DERNIERS KILOMETRES**

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres, ne sont pas applicables à l'épreuve.

## **ARTICLE 7. MODALITES DE RAVITAILLEMENT**

Une zone de ravitaillement est prévue sur le circuit (se référer au dossier technique)

## **ARTICLE 8. DELAIS D'ARRIVEE**

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8 % du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

## **ARTICLE 9. CLASSEMENTS**

Les classements suivants seront établis :

- Classement général individuel
- Classement Open 1, 2, 3
- Classement Access 1, 2, 3, 4
- Classement U19

Le classement général individuel s'établit du premier passant la ligne d'arrivée jusqu'au dernier.

## **ARTICLE 10. PRIX**

Les prix suivants sont attribués:

- Général → 350€ / 10 (72€, 61€, 52€, 44€, 30€, 24€, 21€, 18€, 15€, 13€)
- Open 2, 3 → 107€ / 5 (35€, 27€, 20€, 16€, 9€)
- Access 1, 2, 3, 4 → 50€ / 4 (17€, 14€, 11€, 8€)
- U19 → 53€ / 3 (26€, 18€, 9€)

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 560€.

## **ARTICLE 11. ANTIDOPAGE**

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage a lieu dans les locaux proche du stade de la piscine.

## **ARTICLE 12. PROTOCOLE**

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole:

- Les 3 premiers de l'épreuve
- Les vainqueurs des classements annexes suivants:
  - Classement Open 1, 2, 3
  - Classement Access 1, 2, 3, 4
  - Classement U19

## **ARTICLE 13. PENALITES**

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.